



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFRAÇE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Conseillers municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Véronique LETOURNEL.

Absents excusés : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : **23 janvier 2025**

Date d'affichage de la convocation : **23 janvier 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Nombre de présents : **10**

Nombre de votants : **11**

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h05.

Est désigné secrétaire de séance : Benoist FOUAN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/224

Sans observation. Approuvé.

DECISION DU MAIRE

2025/01 : demande de subvention pour la mise en accessibilité PMR de la salle polyvalente. Travaux 18 858 € HT, subvention sollicitée 15 086,4 € (80%).

AFFECTATION DU RESULTAT PROVISOIRE DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BP 2025

Eric SURMONT présente les résultats de l'exercice 2024 :

- excédent de fonctionnement : 266 259,55 €
- excédent d'investissement : 198 400,49 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en consacrant 166 259,55 € à la section d'investissement et de laisser 100 000 € en fonctionnement.

Approuvé

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2025

Cédric THOMAS énonce les différentes taxes et il est proposé de reconduire les taux de 2024 pour 2025 sans augmentation, à savoir :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,27%
- taxe foncière sur le bâti : 32,25%
- taxe foncière sur le non bâti : 37,62%

Approuvé

VOTE DU BUDGET 2025

Eric SURMONT énumère les principaux projets en fonctionnement et reprend de ligne à ligne les projets de la section d'investissement, notamment élaborés préalablement en commission finances pour les 2 sections.

Il reprend la décision précédente concernant l'affectation provisoire du résultat de la section de fonctionnement et la reprise du résultat de la section d'investissement.

La section de fonctionnement est arrêtée à 845 000 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement est arrêtée à 734 669,37 € en dépenses et en recettes.

Approuvé

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA CACPB POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE RUISSELLEMENT

Cédric THOMAS rappelle le contexte fort des inondations et les nombreuses pluies abondantes.

Il est proposé de déléguer à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) une analyse du ruissellement des eaux pluviales afin de caractériser les phénomènes, la remontée des nappes et le débordement de rivières avec notamment une enquête communale après des élus.

Cette proposition s'appuie sur une convention précisant les modalités techniques, administratives et financières avec notamment une participation à verser de 1 727,60 € HT.

Approuvé

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

La CACPB a validé la modification de ses statuts au travers d'une compétence supplémentaire en matière de gestion des abribus sur le territoire en installation et entretien (hors abribus du Département). Cédric THOMAS rappelle les possibilités d'intervention de la CACPB en la matière sur une partie du territoire et celles qui sont exclues à ce jour.

Il s'agit donc uniformiser son intervention sur l'ensemble de l'agglomération. A chaque modification de ses statuts, la CACPB demande d'approuver cette modification à chacun de ses membres.

Approuvé

PARTICIPATION COMMUNALE A VERSER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE FAREMOUTIERS

Cédric THOMAS rappelle l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers.

Pour assurer le fonctionnement et l'investissement du budget du Syndicat du Collège de Faremoutiers, il est indispensable que les communes membres au syndicat intercommunal participent.

Les sommes dues par les communes membres sont effectuées au prorata du nombre d'enfants par commune et présents à la rentrée scolaire 2024/2025. A ce titre, la participation de la commune de Maisoncelles-en-Brie représente pour 2025 1 565,31 € pour 7 élèves.

Approuvé

TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SDESM

Cédric THOMAS explique que le SDESM exploite une borne de recharge située rue du château d'Abélard sur le Parking de la salle des fêtes.

A ce titre, la commune avait souscrit une convention en date du 21 mars 2014 avec le SDESM pour l'implantation, l'entretien et l'exploitation de cette borne, pour une durée de dix ans. Cette convention étant arrivée à terme, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien de la borne électrique.

Approuvé

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-SOUPPLETS

Cédric THOMAS explique que le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) a approuvé l'adhésion de la commune de Saint-Soupplets lors du comité syndical du 25 septembre 2024. En tant que commune membre, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Approuvé

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

Conférence des Maires : création par la CACPB d'un fonds de concours à destination des communes sur une enveloppe annuelle de 1 000M € et la création d'un comité de pilotage sur les projets déposés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les vœux du Maire : plus de 100 personnes ont assisté aux vœux du Maire : toujours un réel moment de convivialité.

Le marché du Mercredi soir : il est demandé de se mobiliser pour la préservation de notre marché.

Le loto de l'association SCOTT & CO' : le loto a rencontré un franc succès avec plus de 100 personnes participantes. Cette initiative au bénéfice des enfants hospitalisés, a récolté + 1 000 € de bénéfice pour notamment l'achat de jeux de société et autres fournitures. L'association remercie sincèrement la commune de Maisoncelles-en-Brie pour le prêt de la salle des fêtes.

CADRE DE LA VIE LOCALE, CALENDRIER :

La brocante : lundi 21 Avril

La Chevaleresque : samedi 17 mai

Fête de la musique : vendredi 20 juin

Levée de séance : 21H45